



Visuel non contractuel. Tous droits réservés.

Dossier de candidature

Halles de Rodez

Introduction

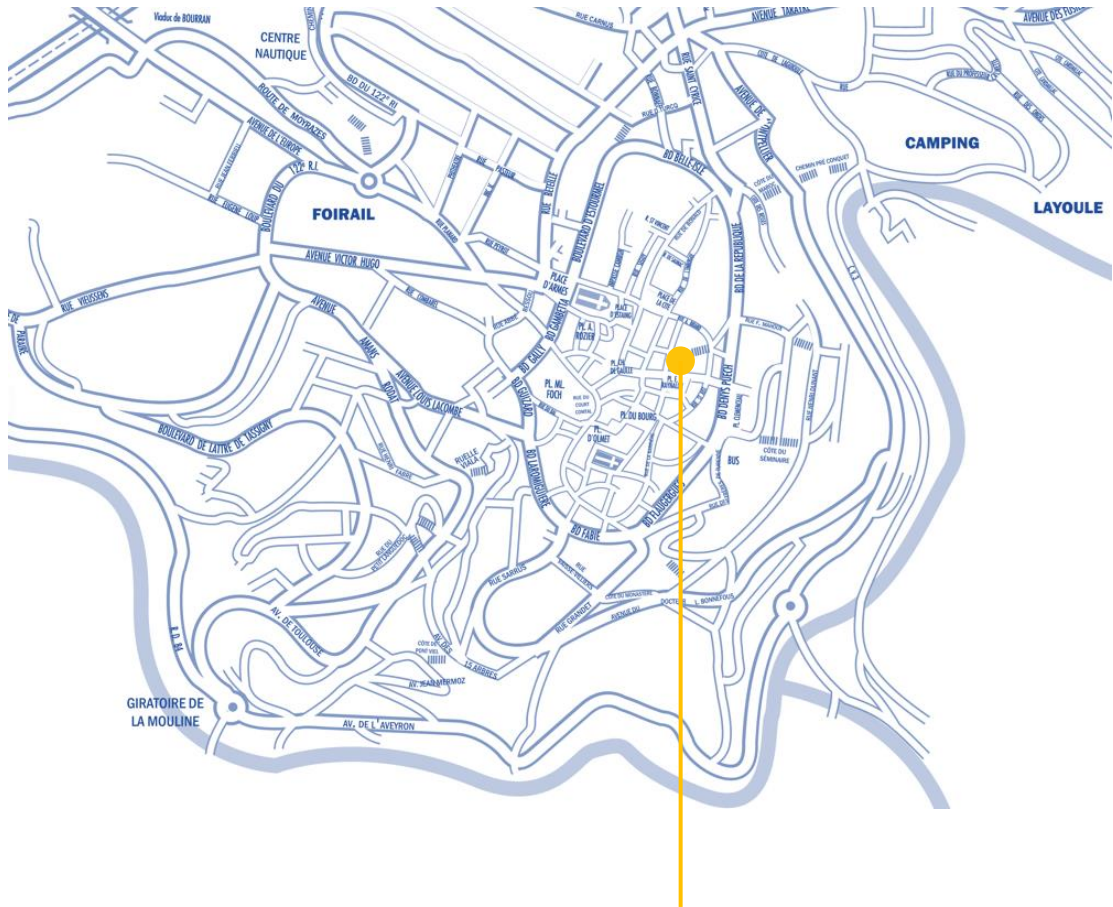
« Bien manger » est un art de vivre en Aveyron.

La construction des Halles de Rodez s'inscrit dans une démarche vertueuse de mise en lumière de la gastronomie locale, de ses producteurs et de ses artisans du goût.

Complémentaire aux commerces déjà installés sur le piton, ce projet de ville propose une offre alimentaire de proximité et durable aux ruthénois, aux aveyronnais mais également aux visiteurs.



Introduction



Halles de Rodez

L'objectif est de redonner au centre historique une unité d'ensemble où la qualité des espaces extérieurs et de l'offre de service participent au bien vivre.

Quelques chiffres

- Une agglomération de plus de 56 000 habitants,
- Plus de 24 000 habitants à Rodez en 2023,
- Un centre ville avec plus de 400 cellules commerciales pour un taux de vacance à 6,64% en 2023,
- Une zone de chalandise alimentaire de 110 000 habitants
- Plusieurs marchés de plein vent, dont le plus important de l'Aveyron, très fréquenté et populaire chez les grands ruthénois,
- Prés de 34 000 emplois sur le territoire de Rodez agglomération.

Les Halles

Les Halles de Rodez seront un lieu de rencontre et de convivialité qui permettra, grâce à son emplacement et son offre commerciale diversifiée, le partage entre Ruthénois et visiteurs. Elles proposeront ainsi un aperçu du monde artisan et commerçant de Rodez dans un lieu dont l'architecture rappellera les passages couverts des bastides aveyronnaises.

- 638 m² de surface utile commerciale en centre-ville
- 234 m² d'étal pour 14 commerçants – 363 m² d'allées
- De grands îlots de dégustation
- 175 m² de galerie auvent et 63 m² galerie jardinière
- Un lien direct avec les marchés de plein vent

Les Halles de Rodez, c'est un lieu :

- chaleureux
- convivial
- de partage
- de savoir-faire.





Critères de sélection

La Commission de sélection des artisans et commerçants des Halles de Rodez a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 22 mai 2023. Elle a pour mission de désigner les candidats qui seront retenus pour tenir un étal dans les Halles et proposer aux consommateurs des produits de qualité, représentatifs du savoir-faire aveyronnais. .

- Une sélection d'entrepreneurs passionnés
 - des représentants de la culture aveyronnaise
 - des femmes et des hommes passionnés
 - des produits d'excellence
 - des idées locales novatrices.
- La complémentarité de l'offre
 - Choix des métiers en fonction de l'offre existante à proximité.
 - Travail d'équipe entre commerçants : achat – vente de produits – animation – dégustation.
 - Sélection de producteurs et/ou transformateurs et/ou vendeurs : complémentarité et synergie.
 - Détenteurs de labels ou de signes de qualité.

La Commission de sélection des artisans et commerçants des Halles de Rodez sera réunie au début du mois de décembre 2023.

Étals à commercialiser

- **Étal n° 1**

- Surface : 12,05 m²
- Linéaire sur allée : 5m60
- Activité recherchée: **Poissonnerie**

- **Étal n° 2**

- Surface : 11,99 m²
- Linéaire sur allée : 5m60
- Activité recherchée: **Boucher**

- **Étal n° 3**

- Surface : 13,24 m²
- Linéaire sur allée : 6m00
- Activité recherchée: **Boulangier**

- **Étal n° 4**

- Surface : 13,22 m²
- Linéaire sur allée : 6m00
- Activité recherchée: **Charcuterie, Triperie**

- **Étal n° 5**

- Surface : 11,97 m²
- Linéaire sur allée : 5m60
- Activité recherchée: **Traiteur**

- **Étal n° 6**

- Surface : 12,05 m²
- Linéaire sur allée : 5m60
- Activité recherchée: **Poissonnerie**

- **Étal n° 7**

- Surface : 13,16 m²
- Linéaire sur allée : 6m75
- Activité recherchée: **Primeur**

- **Étal n° 8**

- Surface : 12,44 m²
- Linéaire sur allée : 6m75
- Activité recherchée: **Traiteur**

- **Étal n° 9**

- Surface : 20,86 m²
- Linéaire sur allée : 10m17
- Activité recherchée: **Caviste**

- **Étal n° 10**

- Surface : 24,29 m²
- Linéaire sur allée : 14m09
- Activité recherchée: **Crèmerie / Fromager**

- **Étal n° 11**

- Surface : 23,08 m²
- Linéaire sur allée : 12m17
- Activité recherchée: **Primeur**

- **Étal n° 12**

- Surface : 23,06 m²
- Linéaire sur allée : 12m17
- Activité recherchée: **Traiteur**

- **Étal n° 13**

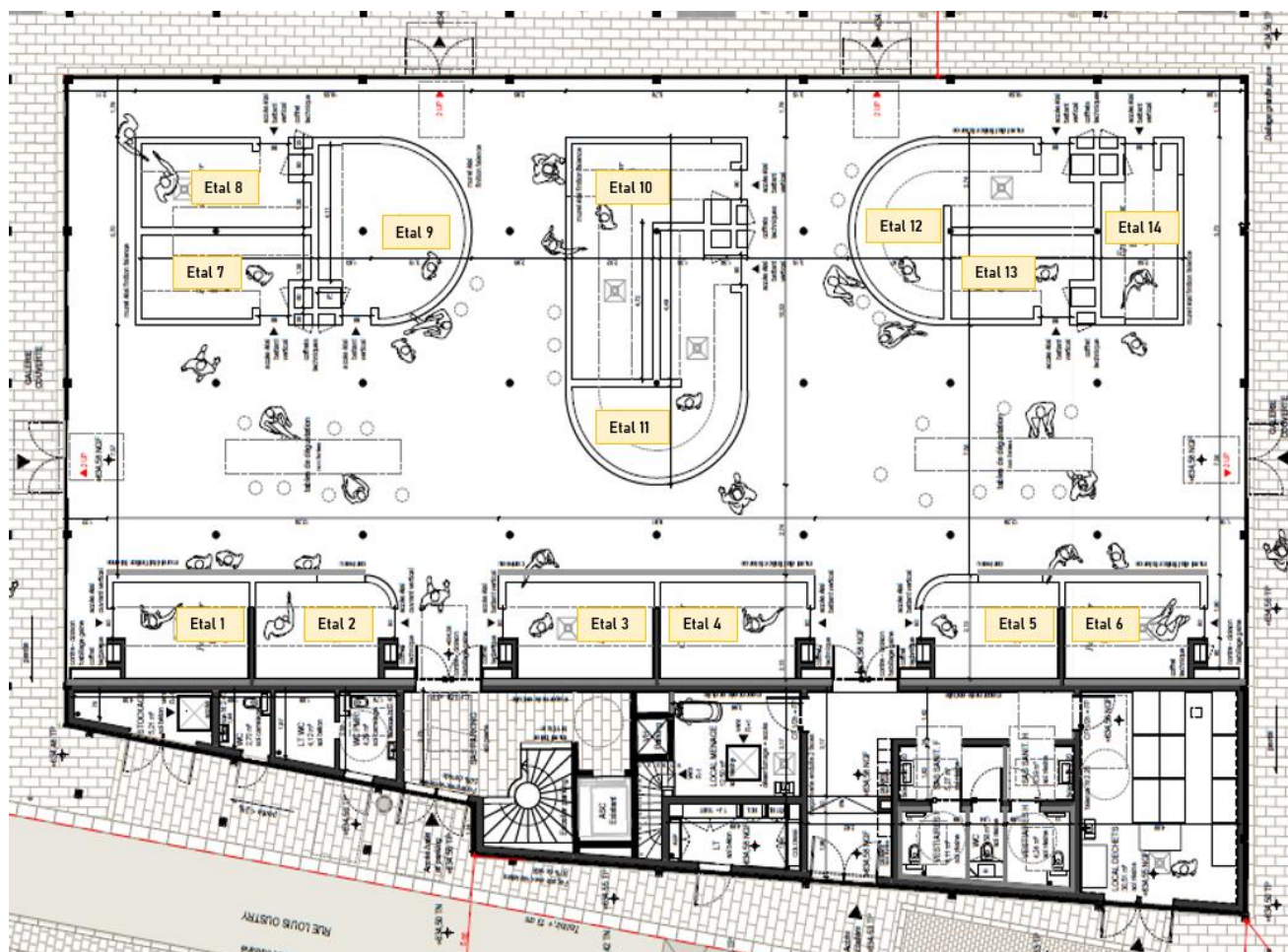
- Surface : 11,07 m²
- Linéaire sur allée : 2m80
- Activité recherchée: **Crèmerie / Fromager**

- **Étal n° 14**

- Surface : 12,08 m²
- Linéaire sur allée : 8m50
- Activité recherchée: **Epicerie Fine**

Étals à commercialiser

- Plan d'aménagement intérieur projeté et localisation des étals



Conditions & offres

- **Autorisation d'occupation d'un étal**

Les Halles de Rodez font partie du domaine public de la ville de Rodez. A ce titre, la propriété commerciale n'est pas reconnue aux occupants des étals dans les Halles et en application des articles L.145-1 et suivant du Code de commerce sur le domaine public, il est impossible de conclure des baux commerciaux.

L'occupation des étals est donc concédée à titre précaire et révocable, non cessible et personnelle et elle ne peut en aucun cas fonder la création d'un droit au bail. Aussi, les étals ne peuvent être considérés comme domicile, bien de succession, fonds de commerce ou pas de porte, ni faire l'objet d'une saisie ou d'une reprise quelconque par un tiers sans autorisation préalable.

La signature d'une convention d'occupation du domaine public d'une durée de 5 à 15 ans sera conclue entre les candidats retenus et la Ville de Rodez. Cette convention d'occupation du domaine public définit précisément l'activité exercée, qui ne peut être modifiée sans autorisation préalable.

Conditions & offres

• Ouverture des Halles

Les Halles de Rodez se doivent d'être un lieu incontournable du centre ville. Pour en faire un lieu attractif et concurrentiel, le souhait est de proposer des plages d'ouverture qui permettront de répondre à tous les besoins identifiés.

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	Ouvert	Ouvert
Mercredi	Ouvert	Ouvert
Jeudi	Ouvert	Ouvert
Vendredi	Ouvert	Ouvert
Samedi	Ouvert	Ouvert
Dimanche	Ouvert	Fermé

L'ensemble des commerçants titulaires d'un étal devront être présents pendant les horaires d'ouverture au public.

Le détail des horaires de l'ouverture et de la fermeture de chaque demi-journée sera convenu lors de la deuxième phase de l'appel à candidature.

Conditions & offres

• Gestion des étals

L'occupant s'engage à respecter la réglementation relative à son activité. Le règlement des Halles sera communiqué aux commerçants sélectionnés lors de la deuxième phase de l'appel à candidature.

Les commerçants retenus devront se pourvoir des autorisations nécessaires et réaliser toutes les formalités administratives indispensables à l'exploitation de leur activité. Ils s'engagent également à respecter l'ordre public dans l'exercice de leur activité, ainsi que les règles d'hygiène, de salubrité et de sécurité en vigueur.

La Ville met à disposition des commerçants retenus un étal avec les réseaux en attente : eau, électricité, froid, téléphonie.

L'aménagement des étals, y compris les espaces de stockage, incombe aux commerçants retenus et devra être conforme au cahier des charges des Halles réalisé par l'équipe de Maitrise d'Œuvre des Halles (communiqué aux commerçants sélectionnés lors de la deuxième phase de l'appel d'offre). Chacun des candidats retenus sera accompagné dans son projet d'aménagement d'étal qui sera soumis à la validation de l'architecte des Halles.

• Stockage

Les espaces de stockage devront être prévus par chaque commerçant à l'intérieur de l'étal.

Conditions & offres

- **À votre charge**

- Charges liées au stand en fonction de l'activité (compteurs individuels électriques + froid + eau + connexion téléphonique et internet)
- Charges communes d'activités réparties entre les 14 étals (nettoyage, électricité, déchets, taxe d'ordure ménagères, sécurité incendie, budget animation, ...)
- Système de caisses à la charge du preneur d'étal.

- **Conditions**

L'occupant versera une redevance d'occupation du domaine public sur la base des tarifs municipaux votés par délibération du Conseil Municipal avant l'inauguration des Halles

Cette redevance sera calculée en fonction de la superficie de l'étal attribué. Sous réserve du vote du Conseil Municipal, le montant de la redevance sera de 20€/m² d'étal.

A cela s'ajoute une redevance sur les 570m² d'espaces communs dédiés aux activités commerciales (surfaces commerciales + locaux techniques, soit 570m²). Sous réserve du vote du Conseil Municipal la redevance sur les espaces communs sera de 5€/m² et sera répartie entre les commerçants titulaires d'une autorisation dans les Halles.

Pièces du dossier de candidature

A télécharger en ligne sur

www.ville-rodez.fr

Dossier de candidature

À envoyer jusqu'au

03.12.2023

Par mail: hallesderodez@mairie-rodez.fr

Votre dossier de candidature devra comporter les éléments suivants:

- **Votre identité**

- Nom/Prénom/Email/Téléphone/Métier/ Adresse/Ville/ Code Postal
- Comment avez-vous entendu parler de ce dossier ?

- **Votre commerce**

- Nom commercial/Nom et entité juridique (SARL,SAS,...)/Nom du gérant/ Adresse principale et lieu d'activité / Vos points de vente/ Nombre de salariés
Nombre de salariés
- Métier stipulé sur la convention d'occupation de l'étal
- Quelle est la répartition de votre clientèle (particuliers / professionnels) ?
- Qui sera responsable de votre étal (salarié ou patron) ?
- Sur quel étal des Halles souhaiteriez-vous être positionné ?

Montage du dossier de candidature

• Présentation de vos produits

➤ OFFRES EXISTANTES

- Offre principale (entre 5 et 10 références constituant 80% du CA)
- Quels sont vos produits phares ?
- Avez-vous un savoir-faire particulier ? Un produit local ? Une recette ? Une tradition ? Des récompenses ?
- Quelles AOC, AOP, IGP et/ou labels, produits Bio ou issus de l'agriculture biologique proposez-vous ?

➤ OFFRES POUR LE PROJET DE LA HALLE

- Décrivez-nous votre offre
- Indiquez-nous une liste de produits proposés
- Avez-vous des offres de dégustation à consommer dans les Halles ou à emporter ?
- Indiquez-nous les atouts principaux qui feront de vous un acteur incontournable des Halles de Rodez.
- Indiquez-nous quelles sont vos pratiques en termes de lutte contre le gaspillage alimentaire et les déchets d'emballage

• Données comptables

- Quel est le prévisionnel de votre potentielle activité dans les Halles ?
- Merci de nous fournir un bilan prévisionnel des 3 années d'activité (si possible réalisé par votre expert-comptable)
- Quel est votre chiffre d'affaires moyen des 3 dernières années ?
- Votre dernier bilan comptable

• Annexes

- Documents à joindre en annexes en plus de votre dossier de candidature :
K Bis de moins de 3 mois
- Planning des travaux

